Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 360

Artikel: Réalisme
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023675

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

— des cours à niveaux (A, B et C) en allemand et mathématique, les deux branches sélectives ;
— des cours à options qui détermineront l'orientation future (latin, science, anglais et technique) ;
— des classes hétérogènes en français, géographie, histoire, etc.

On le voit, la pierre angulaire de cette réforme est l'existence de classes hétérogènes, et la motion déposée au Grand Conseil exprime d'une manière assez claire les réticences dont elles font l'objet.

Les principales critiques pourraient être résumées sous la forme de ces deux questions :

a) la coexistence, dans des classes hétérogènes, d'élèves de « niveaux intellectuels différents » et la présence, de surcroît, d'élèves de langue étrangère (environ 30 % dans le CO) ne conduira-t-elle pas à un nivellement par le bas ?

b) les élèves sortant de ces classes seront-ils suffisamment préparés à affronter la compétition et la sélection toujours croissante de la vie professionnelle ?

L'enjeu que soulèvent ces deux questions est important, l'avenir de la « réforme II » se décidera, entre autres, sur les réponses qui y seront apportées.

Au-delà des divergences, le corps enseignant genevois du CO est unanime sur un point : cette « réforme II » ne change pas fondamentalement le système scolaire et la sélection scolaire correspond toujours à la sélection sociale, évidence se passant de statistiques détaillées... Lorsqu'on veut démocratiser, n'est-ce pas à la démocratie elle-même que l'on doit s'en prendre ? Autant dire que les implications politiques qu'une prise de position de ce type entraînerait inclinent la majeure partie du corps enseignant à préférer, cela dit sans ironie car on sait les problèmes quotidiens auxquels il est confronté, à se battre à coups somme toute discrets, de réformes pédagogiques !

Le débat ouvert maintenant au sein des maîtres du CO à propos des classes hétérogènes est néanmoins révélateur d'une confrontation entre deux conceptions de l'enseignement (notons que les adversaires de la « réforme II » semblent être minoritaires).

Un premier point est à mettre au clair : si les classes hétérogènes ne démocratisent en rien le système scolaire, elles sont par contre les seules cellules véritablement démocratiques, par leur définition même : une classe réunissant des enfants « normaux » (les critères de normalité s'établissent généralement à l'école primaire, voir les classes pour retardés et autres subtilités terminologiques) et du même âge.

Si nous prenons l'exemple du français, puisque cette branche crée des problèmes semble-t-il majeurs, l'argument d'un nivellement par le bas, employé par les adversaires de la réforme et les parents d'élèves généralement de couches sociales supérieures, ne résiste pas à l'examen et cela pour deux raisons :

a) le but de l'enseignement du français reste et doit rester la compréhension et l'expression de la langue ; il ne nécessite pas des acquisitions du même type qu'un cours d'allemand, par exemple, est censé promouvoir (est-il besoin de faire mention des travaux de Piaget démontrant qu'un enfant possède totalement sa langue dès ses premières années ?).

b) les attaques contre « l'assassinat du français », la crise de l'orthographe, le niveau sans cesse décroissant des élèves, se révèlent non fondées, fausses pour tout dire ; ses tenants n'ont, en effet, jamais pu apporter de preuves résultant d'enquêtes comparatives et, s'il y a crise de l'orthographe, il est peut-être utile de rappeler les conclusions irréfutables de l'analyse menée par Jean Guion (cf. revue « Langue française », Larousse, décembre 1973), à savoir que la prétendue crise de l'orthographe « n'est pas d'apparition récente, elle semble même née avec l'institution scolaire ».

Le fond du problème se résume, en fin de compte, d'une manière assez simple : admettons-nous l'inégalité des enfants au départ ou voulons-nous un enseignement refusant ce postulat, tout en restant conscient des différences ? Faut-il refuser un enseignement ayant pour ambition de donner quelques « bribes » de culture (cinq cours de français de quarante-cinq minutes par semaine pourraient-ils prétendre diffuser la compréhension fondamentale de notre environnement culturel ?...) à tous ceux qui autrement n'y auraient jamais accès ou faut-il justifier implicitement que certains, d'un « niveau » intellectuel ne satisfaisant pas les critères admis, n'ont droit qu'aux déchets ? C'est bien sûr la compétence personnelle de chaque professeur qui est en jeu, car il est certain qu'une individualisation de l'enseignement, le problème des notes devant tenir compte du milieu socio-culturel et de la personnalité de chaque enfant, ne sont pas des problèmes forcément faciles à résoudre et dominer.

Soyons clairs : si la classe hétérogène reste un « îlot protégé » au sein du système scolaire actuel, sa valeur et son ambition pédagogiques semblent indiscutables.

Réalisme

Chômage partiel : on se prépare activement à la phase suivante de la « reconversion ».

Le Département vaudois de l'agriculture, de l'industrie et du commerce (Service de l'industrie, du commerce et du travail) a, par exemple, rédigé ces lignes, entre autres, à l'intention des chefs d'entreprise ayant institué le chômage partiel :

« (...) Si la situation ne se modifie pas, il y aura lieu, ultérieurement, de procéder, d'entente avec notre office, à un nouvel examen des mesures à prendre, qui pourraient comporter le licenciement des travailleurs étrangers sous contrôle (annuels permis B, saisonniers, frontaliers). Il importe d'ores et déjà de former le personnel suisse et les titulaires du permis C aux emplois qui sont actuellement remplis par du personnel étranger sous contrôle. »

Et les statistiques helvétiques resteront, au chapitre « chômage », toujours aussi réconfortantes...